

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du cinq janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente du bâtiment périscolaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 13 décembre
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Intervention de la Police Pluricommunale du Vuache
4. Compte-rendu des décisions du Maire
5. Compte-rendu des travaux en cours
6. Choix du régime de TVA applicable aux locaux commerciaux – Niveau 0 du bâtiment mairie
7. Budget principal : Dépenses d'investissement par anticipation
8. Demande de subvention pour voyage scolaire
9. Motion relative à la réforme de la carte judiciaire
10. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
11. Divers

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	12	11	11

Présents : Messieurs E.CLERC, J-P.CHAUVET, P.DUPRAZ, D.ERNST, G.VERNE, R.VILLET
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.SAXOD, M- A.VIRET

Excusé(s) : X.GROS

Absent(s) :

Eddy CLERC a été élu secrétaire

1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 13 DECEMBRE 2017

Pas de remarque.

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire a accordé le permis de construire n°PC 074 296 17A0013 pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle A1548.

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable de travaux n°DP 074 296 17 A 0021 pour l'édification d'une clôture sur les parcelles B 1216 / 1217p2

Ayant un impératif personnel, Madame Marie-Andrée VIRET quitte provisoirement la séance à 20h55.

3/ INTERVENTION DE LA POLICE PLURICOMMUNALE DU VUACHE

Monsieur Christophe PAN, responsable de la Police Municipale Pluricommunale du Vuache, accompagné de Monsieur Mickaël FLORENCE, fait le bilan du fonctionnement de la police et des interventions réalisées sur la Commune en 2017.

4/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Afin d'honorer la dernière facture de l'année 2017 au budget annexe de l'Auberge, Monsieur le Maire a procédé au virement de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement :	
Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 1 000 €
Chapitre 011, Article 615221 : Entretien de bâtiments	+ 1 000 €

5/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS

♦ Mairie :

Les travaux ont repris normalement, après un arrêt de chantier pendant les fêtes de fin d'année.

♦ Voie à mobilité douce :

Monsieur le Maire a pu procéder à l'achat de 2 parcelles sur les 4 concernées par le projet d'aménagement. Les propriétaires des 2 autres parcelles ont donné leur accord pour commencer les travaux dans l'attente de la régularisation de la vente et de l'échange qui doivent être réalisés pour que la Commune bénéficie de la maîtrise foncière complète.

Le marché sera donc notifié à l'entreprise choisie dans les prochains jours, en vue d'un démarrage du chantier en février-mars.

♦ Projet de changement de chaudières :

Réception de devis pour le remplacement des chaudières de l'école et de l'Auberge.

♦ Eaux pluviales route des Syndics :

L'appel d'offres conjoint réalisé avec la Communauté de Communes du Genevois (groupement de commandes assainissement-eau potable / eaux pluviales-défense incendie) s'est avéré infructueux. Une nouvelle procédure est lancée.

Il s'avère nécessaire de sortir de ce marché les travaux devant solutionner les problèmes d'écoulement en aval de la route des Syndics-début Vy de Viry, afin que cette partie puisse être réalisée plus rapidement.

La réalisation de ces travaux donnera lieu à constatation de la situation, afin que Commune et Communauté de Communes s'accordent sur les responsabilités de chacun dans le dysfonctionnement de ces écoulements.

♦ Presbytère :

La SEMCODA procède à l'actualisation du dossier de faisabilité de la réhabilitation du bâtiment.

♦ Cimetière :

Monsieur le Maire va prendre des dispositions pour faire cesser le stationnement illégal devant l'entrée du cimetière.

♦ Services périscolaires :

Les parents ont commencé à être présents pendant le service de cantine le lundi 8 janvier et la Commune les remercie pour cet investissement.

Les membres du Conseil Municipal réaffirment cependant que les parents sont présents pour aider le personnel dans le respect des procédures mises en place par la Commune. La Mairie, responsable légal de cette activité, demeure l'instance auprès de laquelle les parents peuvent et doivent se référer et discuter dans le cas où des améliorations seraient susceptibles d'être apportées.

♦ Conseil d'école exceptionnel :

Lors de sa séance du 9 janvier, les membres ont voté à l'unanimité en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Une demande de dérogation conjointe, signée par Monsieur le Maire et Madame la Directrice du groupe scolaire sera adressée à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

6/ CHOIX DU REGIME DE TVA APPLICABLE AUX LOCAUX COMMERCIAUX – NIVEAU 0 DU BATIMENT MAIRIE (délibération)

Monsieur le Maire rappelle la volonté exprimée par le Conseil Municipal d'aménager les garages situés au niveau zéro du bâtiment Mairie en « locaux commerciaux ».

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de ces locaux puis leur location en locaux nus à destination professionnelle constituent des activités exclues du champ d'application du Fonds de Compensation de la TVA, mais pouvant être assujetties à la TVA sur option (Article 260 du CGI).

Cet assujettissement permettrait la déduction de la TVA sur les dépenses d'aménagement et la collecte de la TVA sur les loyers à venir.

Néanmoins, cela ne permettrait pas de louer les locaux à des professionnels non assujettis à la TVA, comme les auto-entrepreneurs.

Or les locaux n'étant pas très grands, il est possible qu'ils puissent intéresser des micro-entreprises.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à ce dossier.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR et 2 voix CONTRE (J.LAVOREL, G.VERNE) :

SOUHAITE se réserver la possibilité de louer ces locaux commerciaux à tous types de professionnels.

DECIDE de ne pas assujettir ces locaux à la TVA.

FIXERA le montant du loyer à percevoir en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la délibération et à signer tout document y afférent.

7/ BUDGET PRINCIPAL : RÈGLEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 PAR ANTICIPATION (délibération)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut engager de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif du nouvel exercice à moins que le conseil ne l'autorise en application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités énoncé ci-dessous :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 10 votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts, par chapitre, au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 16 : 900 €, soit 22,98% des crédits votés au BP 2017, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
165	Cautionnements	900 €

Chapitre 20 : 3 000 €, soit 20,00% des crédits votés au BP 2017, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	3 000 €

Chapitre 21 : 16 900 €, soit 16,90% des crédits votés au BP 2017, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2111	Achat de terrains	5 900 €
2152	Installations de voirie	1 000 €
2184	Mobilier	10 000 €

Chapitre 23 : 40 000 €, soit 2,01% des crédits votés au BP 2017, imputés comme suit :

Article	Libellé	Montant
2315	Installations	40 000 €

PRECISE que les crédits susvisés seront repris au budget primitif 2018.

8/ SUBVENTION À L'OCCE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DÉCOUVERTE (délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions sont généralement attribuées dans le cadre du vote du budget général de l'exercice.

Il est cependant nécessaire d'examiner la demande de l'école élémentaire dès à présent, dans la mesure où l'enseignant souhaite savoir s'il peut compter sur la participation de la Commune dans le montage financier de son projet d'organiser un séjour de 3 jours et 2 nuits en juin 2018 aux Carroz d'Arâches pour les classes de CM1 et CM2.

Le coût prévisionnel du projet, qui s'élève à 4 200 €, pourrait être cofinancé par le Conseil Départemental, l'Association de Parents d'élèves, les parents et la Commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à cette demande.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 10 votants :

EST FAVORABLE au projet d'organisation d'une classe découverte pour les élèves de CM1 et CM2.

SOUHAITE que tous les partenaires soient sollicités pour participer au financement de ce projet (Conseil Départemental, Association de Parents d'élèves, Parents).

ATTRIBUERA une subvention à l'OCCE pour permettre la réalisation de ce projet. Son montant sera déterminé lors de l'élaboration du budget 2018 en fonction du plan de financement définitif présenté par l'OCCE, avec un maximum fixé à 740 €.

Madame Marie-Andrée VIRET revient à 21h55

9/ MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY ET DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE THONON-LES-BAINS (délibération)

Monsieur le Maire expose que la précédente réforme de la carte judiciaire, engagée en juin 2007, a été d'une ampleur inédite depuis 50 ans, aboutissant à la suppression du tiers des juridictions. Cette réorganisation a fait l'objet de vifs débats et posé la question des conditions d'exercice du service public de la justice et de sa présence sur le territoire.

Il serait aujourd'hui question de fusionner les Cours d'Appel de Chambéry et de Grenoble avec celle de Lyon et de supprimer le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains ou de délocaliser une partie de ses activités sur Annecy.

Les départements de Savoie et Haute-Savoie affichent un dynamisme exceptionnel aux plans démographique et économique. L'activité des juridictions locales suit ce rythme et le volume de contentieux ne cesse de croître.

Par ailleurs, le relief du territoire et sa situation frontalière conduisent à traiter des contentieux spécifiques.

Enfin, la suppression de ces juridictions aurait des conséquences néfastes en termes d'emplois locaux et d'accès au service public de la justice.

Dans ce contexte, rien ne justifie de remettre en cause l'existence de la Cour d'Appel de Chambéry et du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de soutenir la mobilisation pour leur maintien.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 11 votants :

PROTESTE énergiquement contre tout projet de suppression de la Cour d'Appel de Chambéry dont le maintien est garanti par le pacte de l'annexion et constitue, pour les deux Savoie et Chambéry, un droit intangible ;

DEMANDE que, par une déclaration formelle et solennelle, faite sous la meilleure forme qu'ils aviseront, le Gouvernement et le Parlement reconnaissent et proclament définitivement ce droit acquis ;

SE PRONONCE pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, en tant que juridiction de plein exercice ;

SOLLICITE que cette juridiction soit confortée par la création, en son sein, d'un pôle pénal de l'instruction à même de répondre aux besoins avérés du ressort ;

CHARGE Monsieur le Maire d'adresser cette motion à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre du Barreau de Thonon-les-Bains, du Léman et du Genevois qui se chargera de transmettre aux instances compétentes.

9/ COMPTES RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après une discussion ouverte sur le positionnement de la Commune dans la Communauté de Communes, les élus :

- constatent et déplorent que les comptes rendus des réunions de la Communauté de Communes soient transmis aussi tardivement,

- se rendent compte que le fonctionnement technocratique mis en place, allié à la multiplicité des projets (12 commissions différentes), permet difficilement aux conseillers municipaux de discuter en amont de la prise de décision afin de porter la position de la Commune lors des différentes réunions.

La décision est de continuer à transmettre régulièrement tous les comptes rendus de la CCG à chacun des élus et de présenter lors de chacun des Conseils Municipaux, les faits les plus marquants.

Il en résulte une démotivation certaine.

10/ DIVERS

♦ Monsieur le Maire présente un devis transmis par le gérant de l'Auberge Communale pour le remplacement des enseignes actuelles par une enseigne lumineuse.

Les membres du Conseil Municipal acceptent que le gérant installe cette enseigne, mais refusent à l'unanimité que ces travaux soient pris en charge par la Commune.

♦ Madame la 1^{ère} Adjointe présente le projet de MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Âgées Autonomes) porté par la MSA sur la Commune de Vulbens. Il s'agirait de construire au centre bourg une résidence de 24 appartements.

Une étude de besoins en cours : 11 Vernois et Vernaises de plus de 70 ans seront interrogés prochainement par Monique DUPARC et Andrée ACHOUR

♦ Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 19 janvier à 19h dans la salle du 1^{er} étage du bâtiment périscolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET


Joëlle LAVOREL

Philippe DUPRAZ

Mélanie SAXOD

Les Adjoints,
Monique DUPARC

Eddy CLERC

Anne-Sophie EXCOFFIER

Geoffroy VERNE

Dominique ERNST

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Xavier GROS
(excusé)

Marie-Andrée VIRET